**LE VIERZON ROLLER HOCKEY**

« **TIGERS Rochefort**»

SAISON 2023-2024

Cette charte s’applique obligatoirement à l’ensemble des membres ainsi qu’à chaque nouvel adhérent. Elle est disponible au siège de l’association et une copie doit être remise par mail à chaque adhérent qui en fait la demande (ou par écrit moyennant une participation aux frais).

Tous ensemble, aidons nos enfants à pratiquer le Roller. Nous avons tous (Educateurs, Parents, Enfants) un rôle très important dans la réussite de cette mission.

 Mais pour cela, le respect de certaines règles de conduite est impératif, au premier rang desquelles se trouvent, le RESPECT D’AUTRUI, la POLITESSE, la PONCTUALITE et l’ASSIDUITÉ Lorsque les parents inscrivent un enfant dans un club de sport collectif, ils doivent être conscients, que leur enfant devient membre d’un groupe, qui ne peut exister que par sa présence. LE ROLE DES PARENTS EST, AU MOINS, AUSSI IMPORTANT QUE CELUI DES EDUCATEURS POUR LA REUSSITE DU JEUNE JOUEUR.

Etre membre des Tigers vous donne le droit de participer aux activités proposées par l’association, aux animations telles que le forum des Associations, Brocante,…

C’est aussi utiliser le matériel mis à votre disposition tout le long des séances.

Les Tigers est un club convivial, un café sera proposé le samedi matin à la buvette afin d’apprendre à se connaître, à échanger et partager.

L’adhésion au club implique l’acceptation du présent règlement, celui de la fédération française roller et skateboard (F.F.R.S).

Il est rédigé et approuvé par le conseil d’administration des Tigers de Rochefort.

Tout adhérent s’engage à respecter la charte de bonne conduite. Ce règlement s’ajoute et complète celui propre aux installations sportives mises à disposition du club.

Il est applicable à toutes les sections du club, sauf cas contraire mentionné (freestyle, Roller hockey et école de patinage)

INSCRIPTION AU CLUB :

Cotisation : l’inscription au club implique le règlement d’une cotisation qui se compose d’une part fédérale, fixée par la F.F.R.S et d’une part fixée par le club. (Une seule cotisation permet de participer à toutes les catégories dispensées par le club, un hockeyeur peut faire du freestyle et inversement).

Les cotisations acquises restent la propriété des Tigers.

La participation à des séances d’essai (au nombre de 3) peut être accordée par l’entraineur, sous réserve de s’inscrire sur un cahier d’émargement qui sera disponible en début de saison.

Pour des raisons de sécurité et d’assurance, toute personne majeure ou mineure se verra refusé l’accès en cas de dossier ou de règlement incomplet à la date du 30 septembre 2022.

Vous avez la possibilité de régler le montant de la cotisation en plusieurs fois avec accord préalable d’un membre du bureau.

ASSURANCE

Lors de votre prise de licence, vous bénéficiez d’un contrat d’assurance collectif responsabilité civile et accident corporel souscrit par la F.F.R.S auprès de la M.M.A. (voir conditions sur le document de licence)

Si l’adhérent souhaite souscrire une garantie complémentaire, il pourra remplir un formulaire d’adhésion.

REGLEMENT LICENCIES (code de bonne conduite du joueur ou membre des Tigers ).

Le joueur licencié ou membre des Tigers de Rochefort s’engage à respecter le code de bonne conduite et à respecter les éventuelles sanctions consécutives au non-respect de ces dernières, il s’engage à respecter les décisions prises par les entraineurs et les référents d’équipes.

Il se doit d’appliquer les règles élémentaires de vie en communauté au sein d’un club sportif :

* La douche est vivement conseillée après les entrainements, principalement au hockey**. ( sous réserve des conditions sanitaires en vigueur).**
* Tenue correcte est exigée dans les parties communes.
* Chaque licencié doit veiller à maintenir la propreté du vestiaire, des douches, et des abords de la piste (scotch, papiers, gels douche, bouteille d’eau etc… doivent être mis à la poubelle dans le respect du tri sélectif)
* Chaque licencié doit disposer d’un équipement conforme, en bon état et à sa taille
* Le licencié doit respecter les horaires définis des entrainements, convocation aux matchs, et doit prévenir l’entraîneur de ces éventuelles absences.
* Le licencié s’engage à participer régulièrement aux entraînements et aux matchs, à respecter les consignes des entraîneurs, des responsables d’équipes. Trop d’absences aux entrainements peuvent entrainer une non-convocation au match suivant.
* Le licencié ou membre du club se doit d’avoir une attitude correcte, polie et bienveillante envers ses co-équipiers ou toute autre personne à qui il s’adressera.
* Le licencié doit être prêt à l’heure de l’entrainement, attendre le signal de l’entraineur pour entrer sur la piste et l’accord pour de celui-ci pour en sortir.
* Le licencié doit avoir sa propre gourde sur le banc lors des entrainements et matchs.
* Le licencié se doit d’accepter les sanctions infligées par le corps arbitral. Lorsqu’il s’agit d’une pénalité majeure ou de méconduite de match, le conseil d’administration et l’entraineur se réservent le droit d’exclure le joueur fautif. Lorsque la sanction est financière, le règlement de la somme se fait directement au club. Cette disposition s’applique également aux parents, responsables, dirigeants sanctionnés dans les mêmes conditions.

DISCIPLINE GENERALE :

* Le licencié ou membre du club doit adopter une attitude positive et ne doit avoir aucune parole ou comportement qui pourrait nuire au bon fonctionnement du club ou à sa réputation.
* Le licencié ou membre se doit de participer à la vie du club (table de marque, arbitrage, buvette etc…)
* Aucun comportement violent ne sera toléré (destruction de matériel, dégradation des locaux, insultes, coups volontaires, manque de respect) envers les membres de son club ou des clubs adverses.
* Le licencié ou membre ne doit diffuser sur aucun support photos ou autres images pouvant nuire à ses co-équipiers ou à l’image du club.

Les entraîneurs, référents d’équipe, ou membres du bureau élus ont toute latitude pour sanctionner un joueur, un licencié, un parent, responsable d’équipe ou dirigeant ne respectant pas les règles élémentaires comportementales, la sanction pouvant aller d’un simple avertissement jusqu’à l’exclusion du club (sur décision du conseil de discipline).

Le club se réserve le droit de ne pas réinscrire la saison suivante un joueur ou membre (mineur ou majeur) dont le comportement aurait été inacceptable, irrespectueux de façon récurrente au règlement, ou pour une faute grave, décision valable également si ce sont les parents du licencié mineurs qui par leur attitude font preuve de manquement au règlement.

Un joueur mineur sanctionné dans l’enceinte de la salle ne doit pas quitter celle-ci avant la fin de la période d’entrainement. Le club se dégage de toute responsabilité au cas où le joueur refuserait de se conformer à cette règle- les dirigeants préviendraient dès que possible les parents.

Le club se réserve le droit de pratiquer des tests inopinés pour le dépistage d’alcool, de produits stupéfiants en présence du joueur, du réfèrent d’équipe, du président et d’un représentant du joueur pour un mineur.

SURCLASSEMENT

Pour le freestyle :

L’entraîneur se réserve de former ses groupes en fonction du niveau de chacun ou selon ses propres critères.

Pour le hockey :

Les joueurs sont classés en général par catégorie selon l’âge.

Un joueur qui accepte d’être surclassé doit s’engager à participer aux matchs auxquels il est convoqué, de sa catégorie ou de la catégorie surclassée.

Le sur classement s’effectuera uniquement sur proposition de l’entraineur, avec accord des parents et sur avis médical.

SELECTIONS OU ENTENTES

Le prêt de joueur peut être envisagé pour effectuer un stage, ou répondre à une invitation d’un autre club que ce soit pour un tournoi ou match amical avec l’accord du président du club.

Toute équipe désirant s’inscrire à un tournoi ou match en dehors de Rochefort doit en faire la demande et obtenir l’accord du président et doit fournir la liste des licenciés participants.

ENTRAINEMENTS

Un programme et des horaires d’entrainements seront affichés en début de saison. Le club se réserve le droit de les modifier ou de les annuler en cas de force majeur ou pendant les périodes de vac ances scolaires par exemple

Il est demandé aux parents de licenciés mineurs de s’assurer de la tenue de l’entrainement avant de déposer leur enfant et de venir les récupérer à la fin de l’entrainement à l’heure prévue.

MATCHS DE COMPETITION

La décision d’engager une ou plusieurs catégories en championnat dans chaque catégorie est une décision prise par la direction du club en fonction de l’effectif.

L’affectation des joueurs dans les équipes est faite en fonction des capacités sportives. Cette sélection est du ressort des entraineurs uniquement.

L’accès au banc des joueurs et à la table de marque pendant les matchs est strictement réservé aux personnes habilitées.

L’accès aux vestiaires est interdit pendant les matchs et entrainement sauf pour les joueurs évidement.

Les parents et supporters doivent faire preuve de respect et de fairplay envers les parents, joueurs et staff des clubs adverses ainsi qu’envers les arbitres pendant les rencontres.

LE CODE DES PARENTS

Votre enfant est licencié chez les Tigers, à ce titre vous êtes un partenaire important pour le club !

Les parents sont les principaux supporters des équipes lors des compétitions ou matchs amicaux.

L’accès au vestiaire est autorisé uniquement aux parents des catégories mini poussins, poussins, école de patinage, et lorsque l’enfant à besoin d’aide pour s’équiper (serrage des patins par exemple)

L’accès au bord de la piste et aux bancs des joueurs est interdit pendant les entrainements.

Le samedi matin un café sera offert aux parents au club house pour échanger et faire connaissance avec les autres parents de licenciés.

Les parents doivent se comporter de façon bienveillante, ne pas tenir de propos irrespectueux vis-à-vis des autres parents, des référents d’équipe, entraineurs, arbitres ou quelconque autre personne présente dans les locaux du club.

Les parents doivent veiller à équiper leur enfant de matériel complet et en bon état.

Les seules personnes à pouvoir intervenir au niveau technique et tactique sur les entrainements sont les entraineurs, animateurs ou personne mandatée par le club uniquement.

Nous avons besoin de vous pour le bon fonctionnement du club !

Référent d’équipe -Table de marque-Accompagnement de joueurs-Buvette-Evènements (patinoire, disco roller, brocante etc.). Il y aura de la place pour tout le monde !

REFERENT D’EQUIPE

Il ne peut y avoir d’équipe sans responsable d’équipe !

Tout parent souhaitant s’investir est le bienvenu, il pourra proposer sa candidature au bureau par mail ou verbalement.

Son rôle :

Le responsable d’équipe a un rôle d’information, il est le relai entre l’entraineur et les parents pour organiser :

* La communication sur les dates et horaires de tournois ou d’évènements.
* De la gestion des parents accompagnateurs (pour les déplacements), des parents présents pour la buvette (pour les journées à domicile).
* L’accueil des équipes adverses.
* La gestion des maillots, des gourdes, des palets, ainsi que de la tenue du carnet de licences à apporter à chaque déplacement ou tournoi.
* Il s’assurera de l’état de propreté des vestiaires après les rencontres à domicile comme à l’extérieur
* Il doit s’assurer de la bonne organisation et du bon déroulement des rencontres et à signaler tout incident.
* Le responsable d’équipe à son propre rôle, il n’est ni coach, ni entraineur, ni dirigeant, ni médecin.

SANCTIONS

La décision d’une sanction courte (sortie de piste pour aller sur le banc, exclusion de l’entrainement) peut être prise par l’entraineur lors des séances.

Toute faute doit être transmise au conseil d’administration qui statuera souverainement dans l’intérêt de l’association.

Dans tous les cas de procédure disciplinaire, toutes les dispositions seront prises pour garantir les droits de défense, le membre intéressé pourra être accompagné de la personne de son choix.

Une sanction peut être donnée à un joueur, entraineur, membre du conseil d’administration, responsable d’équipe, parent mais aussi dirigeant.

COMMUNICATION

Toutes les informations seront communiquées soit par mail, ou sur le site du club ou sur la page officielle facebook du club.

Les utilisateurs s’engagent à respecter les conditions d’utilisation et à ne pas nuire à l’image du club.

Seules les personnes habilitées peuvent diffuser des informations sur les réseaux sociaux.

Les codes de création, de connexion du site internet, Facebook, Instagram, Twitter, Tik Tok… restent la propriété du club.

DROIT A L’IMAGE

Les Tigers se réservent le droit de diffuser sur des supports de communication, tels que flyers, affiches, photos, articles de presse, des images et des photos de joueurs. Toute personne qui ne souhaite pas que son image soit diffusée, doit nous l’indiquer par écrit.

Seules les personnes habilitées peuvent diffuser les informations.

Cette charte est à remettre signée avec votre formulaire d’adhésion. Merci à tous !

Pour les Tigers de Rochefort

Monsieur COMPARAT

Président des Tigers de Rochefort